



## Partenariat pour l'assistance humanitaire en Ukraine Mémorandum d'Entente (MdD)

Ce document est un accord entre Depaul International (ci-après DPI) et la Confédération Internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (ci-après SSVP - CGI) concernant la prestation d'une aide humanitaire dans la région de Kharkov, Ukraine.

### 1. Objectif du Mémorandum d'Entente

L'objet du présent MdE est d'identifier les rôles et les responsabilités de chaque partie en ce qui concerne le financement et la mise en œuvre de l'aide humanitaire.

En particulier, ce MdE :

- Établit les lignes de responsabilité dans le financement et la prestation d'aide humanitaire.
- Détaille les lignes de communication pour permettre une approche collaborative basée sur le partenariat.
- Énumère les normes minimales à respecter dans la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur l'aide humanitaire.

Le contexte en Ukraine, et particulièrement dans la région de Kharkov, est incertain et instable. Les deux parties reconnaissent l'importance de la flexibilité dans cette réponse pour s'assurer que l'on pourra continuer à combler les besoins changeants des gens. DPI ne cessera pas d'évaluer les risques de livraison et de sécurité dans l'environnement. Les deux parties s'engagent à un esprit de transparence et de partenariat pour discuter et convenir de toute adaptation qui pourrait être nécessaire dans le cadre de ce MdE en fonction de ces risques changeants.

### 2. Parties

La Société de Saint-Vincent-de-Paul est une organisation bénévole chrétienne mondiale fondée en 1833 à Paris et présente aujourd'hui dans plus de 150 pays. Les membres de la SSVP expriment leur engagement par un service direct de personne à personne auprès de ceux qui sont dans le besoin pour soulager la souffrance ou la privation et promouvoir la dignité humaine et l'intégrité personnelle. Au niveau international, la SSVP est unie dans sa spiritualité et sa gestion par une Confédération Internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul présidée par le Président Général et dont le siège est à Paris au 65, rue de la Glacière, Paris 75013. La Règle de la SSVP recommande la coopération à des projets communs avec d'autres branches de la Famille Vincentienne.

DPI est la société mère du Groupe Depaul, un groupe international d'organisations caritatives pour les sans-abri. DPI est un organisme caritatif agréé au Royaume-Uni sous le numéro 1107385 et enregistré à l'adresse : St Vincent's Centre, Carlisle Place, Londres SW1P 1NL. Ce programme sera assuré par Depaul Ukraine, une association de bienfaisance filiale de DPI. Depaul Ukraine est une organisation caritative nationale de



lutte contre le sans-abrisme opérationnelle depuis 2007, avec des bureaux à Kharkov, Kiev et Odessa. La mission du groupe Depaul est de mettre fin au sans-abrisme et de changer la vie des personnes qui en sont victimes. Le groupe est inspiré par Saint Vincent de Paul et travaille avec la famille vincentienne, un groupe d'organisations religieuses et laïques qui travaillent en son nom.

### **3. DPI est responsable des principales activités suivantes :**

DPI établira et dotera en personnel, dans la région de Kharkov, un Centre de Jour qui servira de base à un service de proximité pour la prestation d'une aide humanitaire locale aux personnes affectées.

‘Assistance humanitaire’ désigne la distribution d'une aide alimentaire d'urgence, de produits d'hygiène, de matériel d'hivernage, d'articles non alimentaires (NFI) et autres, par le biais de visites à domicile et de points de collecte. L'assistance aux personnes dépendra de leurs besoins qui seront établis par une évaluation des besoins effectuée par le personnel ou les bénévoles de Depaul Ukraine. L'assistance sera ciblée sur les populations vulnérables, par exemple les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes déplacées, les familles monoparentales, les personnes dont les maisons sont endommagées ou détruites.

DPI a pour objectif d'augmenter son aide humanitaire par le biais du Centre de Jour et des visites à domicile dans la région de Kharkov pour atteindre environ 1.000 personnes vulnérables, et a invité la SSVP - CGI à participer à ce programme qui devrait coûter 118.000 € par mois. Grâce à cet Accord, la SSVP-CGI soutiendra chaque année une moyenne d'environ 86 personnes vulnérables dans le cadre de ce programme, avec une contribution de 10.000 € par mois. Les fonds de la SSVP - CGI seront utilisés pour couvrir (pourcentage approximatif des dépenses entre parenthèses) :

- Acquisition d'aide telle que paniers alimentaires, paquets d'hygiène, produits non alimentaires (60%).
- Transport et entreposage des fournitures (15%).
- Frais de personnel, de bureau et frais généraux (20%).
- Dépenses des bénévoles (5%)

Tout déficit de financement sera comblé par DPI et sera communiqué à la SSVP - CGI. Tout excédent de financement sera utilisé pour atteindre d'autres bénéficiaires, ce qui sera communiqué à la SSVP - CGI.

DPI fournira un bref rapport écrit à la SSVP – CGI, une fois par mois pour les trois premiers mois de la période de financement et ensuite sur une base trimestrielle. Le rapport décrira l'utilisation des fonds par DPI et soulignera les développements clés du programme.



#### 4. La SSVP - CGI est responsable de :

À la signature de cet accord par les deux parties, la SSVP - CGI transférera une somme de 10.000 € à DPI et les 11 mois suivants le même montant de 10.000 €. Au terme des douze premiers mois, l'accord sera renouvelable pour une nouvelle période de douze mois à la discrétion de la SSVP - CGI. Le renouvellement sera décidé au plus tard le 1er juillet 2023 afin de permettre à DPI de planifier la durabilité du programme.

Le paiement sera effectué sur le compte de DPI :

<b>Nom de la banque</b> : Barclays Bank Plc	
<b>Titulaire du compte</b> : Depaul International	
<b>Devise du compte</b> : Livre Sterling	
<b>Code BIC/Swift/Sort</b> : BARCGB22	<b>Numéro du compte</b> : 63453308
<b>Adresse de la banque</b> : Leicester, LE87 2BB	

#### 5. Normes

DPI suivra les normes humanitaires pertinentes dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire. En travaillant dans le cadre des Normes humanitaires fondamentales et de sa Structure, DPI :

##### Communauté – partage d'information, participation et engagement

- Partagera les informations suivantes avec les membres de la communauté /bénéficiaires : rôle de Depaul Ukraine, comportements attendus et interdits du personnel et des bénévoles, mécanismes de feedback et de plaintes.
- Consultera les communautés sur leurs besoins, satisfaction et réactions.
- Encouragera les membres de la communauté à se sentir en confiance pour donner leur avis ou déposer une plainte.
- Identifiera les groupes et les individus vulnérables et s'assurera que l'aide est adaptée et prioritaire à leur égard.

##### Gestion & Sauvegarde

- Recruter, former, soutenir et superviser le personnel et/ou les bénévoles de la communauté dans la région de Kharkov.
- Veiller à ce que tous les employés et les bénévoles signent le code de conduite de Depaul Ukraine.
- Travailler dans le respect des politiques de sauvegarde et des normes de qualité humanitaire de Depaul Ukraine.
- Au cas où une Conférence de la SSVP serait établie à Kharkov, DPI s'efforcera d'intégrer ces membres en tant que bénévoles dans le programme de proximité de la région de Kharkov financé par la SSVP - CGI après une formation et une initiation appropriées et sous la supervision de DPI.



### Suivi et rapports

- Superviser la distribution de l'aide humanitaire en utilisant les outils et les procédures de suivi de Depaul Ukraine.
- Tenir des registres précis de tous les biens humanitaires reçus et distribués.
- Conserver les biens et les registres dans un endroit sûr.
- Enregistrer les commentaires des bénéficiaires.

### Coordination

- Coordonner avec d'autres acteurs locaux pour éviter les doublons, les lacunes et partager l'expertise et les ressources.
- Dans la mesure du possible, orienter les clients ou les personnes affectées qui ont besoin d'un soutien dépassant le cadre de ce projet vers les services pertinents.

## 6. Conformité

DPI veillera à ce qu'aucune activité ne puisse entraîner une violation des sanctions internationales. Si la zone de mise en œuvre tombe sous le coup de sanctions internationales, les fonds seront réaffectés à un autre endroit non soumis à des sanctions internationales, comme convenu entre les parties.

Il est convenu que les fonds et les biens sont strictement destinés à des fins humanitaires et ne seront pas remis à des acteurs militaires.

DPI veillera au respect des normes financières minimales du groupe Depaul, telles que celles relatives à l'approvisionnement, à la conservation des documents, à la lutte contre la corruption et la fraude. Cela inclut la conformité avec la loi du Royaume Uni sur la corruption de 2010 et les obligations de déclaration à la Commission des Associations Caritatives pour l'Angleterre et le Pays de Galles.

## 7. Communication

La SSVP - CGI peut faire des annonces publiques et communiquer avec les médias concernant ce partenariat avec le consentement et l'avis préalables de DPI (consentement qui ne doit pas être refusé, conditionné ou retardé de manière déraisonnable), et les parties doivent coopérer quant au moment et au contenu de ces annonces. Cette mesure vise à protéger la sécurité et la sûreté du personnel, des bénévoles et des bénéficiaires de Depaul Ukraine.

## 8. Modifications et Notifications

Les modifications du présent accord peuvent être communiquées par écrit et convenues entre les deux parties. Tous les amendements et notifications doivent être faits par écrit et envoyés aux parties aux adresses ci-dessous :



**Société de Saint-Vincent-de-Paul**

**TBC**

**TBC courriel**

**Depaul International**

Ewan Day-Collins

[ewan.day-collins@depaulinternational.org](mailto:ewan.day-collins@depaulinternational.org)

9. Date(s) d'entrée en vigueur et signature(s)

Le présent Mémoire d'Entente prend effet à la signature des signataires autorisés de DPI et de la SSVP - CGI. Il est en vigueur de la date de signature jusqu'au 30 Septembre 2023.

DPI et la SSVP - CGI indiquent leur accord avec le présent MdE par leurs signatures.

Signatures et dates

**Signataire, Poste,** Depaul International

**Signataire, Poste,** Confédération  
Internationale de la Confédération de la  
Société de Saint-Vincent-de-Paul

---

Date

---

Date